



FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU TRANSPORT ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Ecole primaire le Petit Prince ECEME 2 - Cité Colombe des résidences BATIIR,
BP 787 Bingerville ☎ : (+225) 27 22 2087 43 / 01 41 08 22 08
✉ : info@lesecoleseceme.net 🌐 : www.lesecoleseceme.net

Cocher la bonne case

RENSEIGNEMENTS SUR L'ELEVE

Genre : M F

Nom _____

Prénoms _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de naissance : _____

Pays de naissance : _____ Nationalité : _____

ENGAGEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Je soussigné(e), Mme/M _____,
agissant en qualité de père , mère , tuteur légal , autorise l'enfant susmentionné à emprunter
la navette scolaire au titre de l'année scolaire 2020 – 2021.

m'engage à faire savoir par écrit le renoncement de mon engagement relatif au transport de
mon enfant à l'établissement.

Aucun règlement en espèce n'est autorisé à l'école, sauf chèque émis à l'ordre de « LES ECOLES ECEME ».

*Les versements sont effectués à ECOBANK sous le numéro : Code guichet : 01037 Compte N° :
120959550001 clé RIB : 61*

Prévoir 100 FCFA pour les frais de timbre.

Note : Toute inscription entamée est due quel que soit le nombre de jours.

VOYAGES

Nombre de voyage(s) : un deux

Trajet du matin (aller)

Point de ramassage :

Commune : _____

Quartier : _____

Trajet du soir (retour)

Point de descente :

Commune : _____

Quartier : _____

Zone: 1

2

3

4

5

6

Voir la grille tarifaire pour cocher la zone

DECLARATION

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

Bingerville le ____/____/____

Signature du père, de la mère, ou du tuteur légal.

Section réservée à l'administration

DECLARATION

Bingerville le ____/____/____

La Direction

La Comptabilité

Signature et cachet

Signature et cachet.

Important : *Des informations peuvent vous être transmises aux numéros de téléphone que vous aurez indiqués, notamment en cas d'interruption des transports scolaires due aux intempéries. Les frais de transport ne sont pas remboursables et ne peuvent être substitués aux frais de scolarité ou de cantine en cas de désistement ou de retrait de l'élève en cours d'année quelles que soient les raisons. Respecter l'heure et le lieu de ramassage convenus afin d'éviter le retard de l'élève en classe. Pas de reversement de frais de transport ou de cantine d'un élève sur le compte d'un autre.*

Grille tarifaire du transport

ZONES	QUARTIERS	NOMNRE DE VOYAGES	TARIF MENSUEL
ZONE 1	Promogim, Immobilaré, Feh kesse, Jules Verne	2 voyages	15 000 FCFA
ZONE 2	Faya, Cité SIR, Route d'Abatta, Cité Coq Ivoire	2 voyages	25 000 FCFA
ZONE 3	Palmeraie, 9kilos, Riviera Bonoumin, Riviera 3, SYNACI, Blaise Pascale	2 voyages	30 000 FCFA
ZONE 4	Abatta	2 voyages	30 000 FCFA
ZONE 5	Nouveau Goudron, Bingerville, EMPT	2 voyages	20 000 FCFA
ZONE 6	Oribat	2 voyages	30 000 FCFA